

# CAR PLAN ASSISTANCE

## ASSISTANCE GRATUITE EN CAS D'ACCIDENT EN BELGIQUE POUR VOITURES ET CAMIONNETTES

Des garanties plus larges et toujours plus de sérénité

**Votre assurance Responsabilité civile vous offre gratuitement et à titre d'extension une première assistance en cas d'accident à condition qu'il en soit fait mention dans vos conditions particulières par le biais de la clause portant la référence A2281. Ces conditions particulières complètent les conditions générales de votre contrat d'assurance. Nous avons élargi notre garantie 'Assistance gratuite' en augmentant la limite au niveau du remboursement des frais liés au remorquage organisé sans l'intervention de la compagnie d'assistance.**

**L'assuré bénéficie 24h24 et 7j/7 d'une assistance gratuite en appelant le numéro +32 2 773 61 04**

### DE QUOI S'AGIT-IL CONCRÈTEMENT?

Prenons, vous avez un accident et votre voiture doit être remorquée. Si le remorquage est requis par une autorité officielle et que vous n'avez pas pu faire appel à l'assistance gratuite, la compagnie d'assistance vous rembourse les frais de remorquage à concurrence de maximum 500 euros. Si vous organisez vous-même le remorquage, la compagnie d'assistance vous indemnise à concurrence de maximum 250 euros. Suite à cet élargissement de garantie, la clause dans vos conditions particulières portera désormais la référence A2282. Vous trouvez ci-après la clause dans son entièreté.

### CAR PLAN ASSISTANCE, ASSISTANCE GRATUITE EN CAS D'ACCIDENT EN BELGIQUE

L'assistance gratuite Car Plan Assistance est organisée en collaboration avec la compagnie d'assistance AWP P&C S.A. - Belgian Branch, opérant sous la dénomination commerciale Allianz Global Assistance, située à 1000 Bruxelles, rue des Hironnelles 2 en Belgique. Cette compagnie est admise sous le numéro FSMA 2769, numéro d'entreprise 0837.437.919. AWP P&C S.A. - Belgian Branch est la succursale belge de l'assureur français AWP P&C S.A., rue Dora Maar 7 à 93400 Saint-Ouen, RCS Bobigny 519 490 080.

Vous lisez ci-dessous les conditions pour pouvoir bénéficier de l'assistance gratuite Car Plan Assistance.

### 1. Quand l'assuré a-t-il droit à l'assistance gratuite Car Plan Assistance ?

Il peut compter sur cette assistance, s'il a au moins souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la compagnie d'assurance Allianz Benelux et :

- après un accident, mais aussi en cas de vol ou lors de dommages au véhicule en cas d'incendie, tentative de vol ou vandalisme
- si le véhicule est immobilisé à l'endroit où le sinistre a eu lieu, en Belgique ou jusqu'à 100km au-delà de la frontière belge.

### Attention

- Ce service est réservé au véhicule désigné tel que couvert par votre assurance Responsabilité civile souscrite auprès d'Allianz Benelux.
- Ce service n'est pas réservé aux voitures munies de plaques 'essai' ou 'marchand' ou aux véhicules donnés en location.
- Cette assistance gratuite n'est pas prévue en cas de panne.
- En cas de vol, tentative de vol ou vandalisme, vous devez immédiatement déposer plainte auprès des autorités compétentes.



## 2. En quoi consiste l'assistance gratuite Car Plan Assistance ?

### 2.1. Le véhicule est remorqué vers le garage choisi par l'assuré situé le plus près de sa résidence habituelle en Belgique

Peu importe les circonstances de l'accident, que la responsabilité de l'assuré soit engagée ou non, qu'il ait souscrit une assurance (Mini-)Omnium ou non.

#### Attention

Si le remorquage est requis par une autorité officielle et l'assuré n'a pas pu faire appel à l'assistance gratuite prévue par la compagnie d'assistance, Allianz Global Assistance remboursera les frais de remorquage à concurrence de maximum 500 EUR. Si l'assuré organise lui-même le remorquage, la compagnie d'assistance indemnise l'assuré à concurrence de maximum 250 EUR, après réception de la facture originale.

### 2.2. L'assuré a droit à un véhicule de remplacement

a) Mis à disposition par le réparateur agréé :

Si l'assuré a opté pour un réparateur agréé par Allianz Benelux et

- en cas d'accident lorsqu'il :
  - n'est pas civilement responsable pour le sinistre survenu ou
  - a souscrit une assurance Omnium.
- lors d'un événement, autre qu'un accident, couvert par ce contrat (incendie, vol, tentative de vol ou vandalisme) lorsqu'il :
  - a souscrit une assurance Responsabilité Civile et
  - en cas de sinistre couvert pour lequel l'assurance (Mini-)Omnium intervient.

b) Mis à disposition par la compagnie d'assistance Allianz Global Assistance :

- si l'assuré remplit les conditions mentionnées au point 2.2.a ci-dessus.
- si son véhicule a été remorqué conformément aux conditions prévues par Allianz Global Assistance par un service de remorquage agréé par cette compagnie d'assistance ou par une autorité mandatée.
- si l'événement a lieu en dehors des heures d'ouverture du garage agréé ou si le garage agréé ne dispose pas immédiatement d'un véhicule de remplacement.
- aussi et uniquement, lorsque les responsabilités ne sont pas établies de façon claire ou s'il existe une incertitude quant aux garanties souscrites et donc dans l'attente de la décision d'Allianz Benelux quant à la mise à disposition ou non d'un véhicule de remplacement.

Dans ces cas, l'assuré peut demander à la compagnie d'assistance Allianz Global Assistance de régler un véhicule de remplacement gratuit : à partir de la date de l'événement et durant maximum 3 jours.

La voiture de remplacement est de la même catégorie que le véhicule assuré, mais tout au plus un véhicule de catégorie B (par exemple : Renault Clio, Renault Megane, Toyota Yaris, Seat Leon, Opel Corsa,...).

La mise à disposition de ce véhicule de remplacement implique que l'assuré se conforme aux règlements des agences de location agréées par Allianz Global Assistance, notamment en ce qui concerne l'âge minimum du conducteur et le dépôt d'une caution.

**2.3. Le transport des occupants de l'endroit de leur immobilisation jusqu'à leur destination, leur résidence ou leur garage, en Belgique uniquement**

**2.4. La transmission de messages urgents**

**2.5. Tout conseil sur les mesures conservatoires à prendre d'urgence, par exemple pour prévenir le vol**